



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

Travailleur social (h/f/x)

Educateur A1 / A2 ou Assistant social

Dispositif « Grand Froid » : accueil de soirée (ADS) et abri de nuit supplétif (ADN)

Direction Prévention Santé mentale et Urgence Sociale - Service APPUIS

Le service APPUIS – Accompagnement Précarité Prévention Urgence et Insertion Sociale – a pour mission de mettre en œuvre les deux projets qui forment le dispositif « Grand froid » du CPAS durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars), à savoir : l'accueil de soirée et l'abri de nuit supplétif.

L'accueil de soirée et l'abri de nuit supplétif sont deux projets dédiés aux personnes confrontées à la grande précarité qui ouvrent spécifiquement en période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars). Les bénéficiaires sont accueillis en soirée et/ou hébergés la nuit dans un local chauffé où ils bénéficient gratuitement de différents agréments tels que collations, goûters, activités dirigées ou non, et de services divers (permanences sociales, accompagnements et suivis, soins Croix-Rouge, ...).

Missions

Le Travailleur social (h/f/x) au sein de l'accueil de soirée et au sein de l'abri de nuit :

- Veille à la sécurité, à l'ordre et à la bonne ambiance de ces deux dispositifs.
- Gère le lieu communautaire mis à disposition.
- Régule le groupe, veille au respect du règlement d'ordre intérieur des usagers et applique les sanctions prévues le cas échéant.
- Propose et anime des activités occupationnelles (ADS).
- Assure l'intendance logistique.
- Est à l'écoute et relaye les informations vers les services compétents permettant de répondre aux demandes des usagers.
- Etablit les rapports et dossiers administratifs inhérents au fonctionnement des deux structures.
- Participe aux réunions d'équipe, formations et consultances.

De manière plus spécifique :

1. **Le Travailleur social au sein de l'accueil de soirée** : assure un accueil de transition entre les services de jour et les abris de nuit pour les personnes sans domicile recherchant un lieu sécurisé et souhaitant se chauffer. L'accueil est assuré en semaine de 14h30 à 19h30. En fonction des conditions climatiques, un accueil occasionnel peut-être organisé le dimanche.
2. **Le Travailleur social au sein de l'abri de nuit supplétif** : assure d'une part, un accueil anonyme et inconditionnel des usagers souhaitant être hébergés pour la nuit. Il/elle veille à la sécurité, au bon ordre et à la vie en communauté au sein de l'abri en accord avec la réglementation en vigueur et le règlement d'ordre intérieur. L'hébergement est assuré 7 jours/7 de 20h30 à 08h30.

Compétences

- Sensibilité et connaissance des publics en grande précarité (SDF, toxicomanes...).
- Capacité de gestion de conflits et de maîtrise émotionnelle.
- Empathie et capacité d'écoute.
- Capacité d'encadrement et d'animation (artistique, ludique, ...) de tels publics.
- Créativité.
- Résistance au stress.
- Capacité d'adaptation (équipe en constante mouvance).
- Capacité à utiliser les outils informatiques.

Profil

- Posséder un CESS d'Agent d'éducation ou un certificat de qualification d'Educateur (Educateur A2) ou posséder un Baccalauréat d'Educateur spécialisé A1 ou d'Assistant Social.
- Démontrer une expérience professionnelle en lien avec les personnes précarisées en qualité de Travailleur social est un plus.
- **Être flexible et disponible pour des prestations de soirée, nuit, week-end et jour férié.**

Notre offre

- **8 contrats à durée déterminée à temps plein ou à 4/5^{ième} temps de 5 mois, du 01 novembre 2026 au 31 mars 2027 de nuit week-end et jours fériés.** Référence à mentionner dans la candidature : ADN.
- **4 contrats à durée déterminée à 4/5^{ième} temps de 5 mois, du 01 novembre 2026 au 31 mars 2027 de soirée sous condition de l'ouverture de l'accueil de soirée.** Référence à mentionner dans la candidature : ADS.
- L'application de l'échelle barémique liée au niveau de diplôme.
- Différents avantages extra-légaux : chèques-repas, remboursement des frais de déplacement domicile - travail effectués en transports en commun.

Procédure de sélection

Les candidats sont invités à adresser une lettre de motivation accompagnée de leur curriculum vitae à l'attention de Mr Philippe VAN CAUWENBERGHE, Président du CPAS, par e-mail à info@cpascharleroi.be.

Dans votre courrier, veuillez à préciser la ou les références pour le/les postes auxquels vous postulez.

Les candidats seront invités à entretien de sélection qui permettra d'apprécier leurs aptitudes et motivations à la fonction à pourvoir.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 02 septembre 2026 inclus.

Les entretiens de sélection se dérouleront le **jeudi 17 septembre 2026** et le **vendredi 18 septembre 2026**.

En remettant votre candidature, vous acceptez que toutes vos données personnelles soient utilisées, exploitées, traitées par le CPAS de Charleroi dans le cadre de la présente procédure. Vos données personnelles seront conservées le temps nécessaire du traitement de votre candidature. Si votre candidature n'est pas retenue, vous en serez averti par écrit mais cependant si votre profil est intéressant, vos données seront conservées avec votre consentement dans une réserve de recrutement du CPAS pendant 1 an.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données personnelles ; pour exercer ce droit, veuillez nous écrire à l'adresse mail suivante : dpo@cpascharleroi.be ou par voie postale à DPO CPAS Charleroi, Boulevard Joseph II, 13 à 6000 Charleroi en indiquant le droit que vous souhaitez exercer et les données concernées.

Le CPAS de Charleroi s'engage à ne pas transférer vos données personnelles hors de l'UE.